



Une frite au tribunal de grande instance de Reims

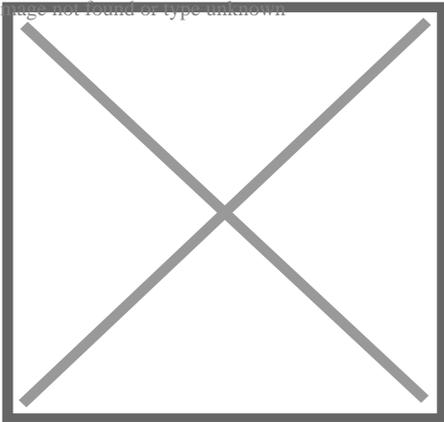
publié le 16/12/2008, vu 6558 fois, Auteur : [Corentin Kerhuel](#)

Le tribunal de grande instance de Reims a débouté mardi la cliente d'un fast-food de la ville. Devenue invalide après avoir, selon elle, glissé sur une frite, elle demandait réparation.

Les faits

Samedi 22 décembre 2007. Il est environ 19h15 lorsque Nicole Borgnon entre dans un **restaurant Quick de Reims**. Selon son récit, le talon de son pied gauche se serait alors bloqué dans le tapis situé à l'entrée du fast-food et **son pied droit aurait glissé sur une frite** qui traînait sur le sol. Nicole chute alors lourdement.

Image not found or type unknown



Mésaventure banale certes mais aux conséquences multiples et inattendues. La cliente qui souffre du genou, est en effet transportée d'urgence au CHU de Reims où elle est opérée le lendemain. Elle y restera une semaine. **Les ligaments externes de son genou sont brisés**. On lui pose un plâtre pour une durée de 6 mois. «On m'a prévenu : vous ne travaillerez pas avant un an», explique Nicole Borgnon. Cette femme de 38 ans est employée par l'ADMR (Aide à domicile en milieu rural), un organisme qui vient notamment en aide aux personnes âgées. Les médecins craignent qu'elle ne doive s'aider d'une canne pour marcher le reste de sa vie durant.

Mais l'histoire ne s'arrête pas là, puisque le lundi 7 janvier au matin, Nicole ressent une gêne au niveau de la poitrine. Après consultation, les médecins détectent suite à l'examen du genou de leur patiente, un **risque d'embolie pulmonaire**. Selon le corps médical, **ce risque d'embolie serait directement lié à la chute**.

Le début de l'aventure judiciaire

De nouveau hospitalisée, la patiente contacte alors un avocat, Me Emmanuel Ludot, qui possède des bureaux à Reims et à Paris. Spécialiste du vice de forme, ce dernier a aussi été **l'un des vingt avocats du comité mandaté par la famille de Saddam Hussein**

pour défendre le dictateur déchu. Emmanuel Ludot a récemment défendu des professionnels victimes de la marée noire de l'Erika et a récemment plaidé en faveur de faucheurs d'OGM refusant un prélèvement ADN.

Cet avocat a donc décidé d'assigner le **fast-food** - une franchise de la chaîne de restauration rapide - en justice pour «**manquement au devoir de sécurité**». Il estime que les lieux auraient dû être nettoyés : «c'est une responsabilité du commerçant d'assurer la sécurité», explique-t-il. «La jurisprudence plaide en notre faveur».

Du côté du restaurant Quick, on conteste radicalement la version des faits présentée par Nicole Borgnon. «**D'une part, il n'y avait pas de frite par terre**», explique Malika, manager du restaurant, présente au moment de l'accident, «d'autre part le sol était mouillé à l'extérieur car il pleuvait et c'est sans doute à cause de cela que cette dame a chuté». «Elle s'est mal essuyé les pieds», ajoute-t-elle. Au contraire, la famille de la victime parle d'un temps sec, «il gelait dehors».

Le dénouement

L'audience avait eu lieu le 28 octobre, face à trois juges de la 1ère chambre civile du tribunal de grande instance de Reims. Ce jour-là, l'avocat de la plaignante avait demandé que le restaurant soit reconnu comme "responsable" de la chute de sa cliente, réclamant **50.000 euros** de provision à valoir sur l'indemnité, et une expertise médicale pour évaluer le préjudice.

Finalement, malgré la triple facture et l'incapacité de 100%, le tribunal a aujourd'hui débouté de la demande, **faute de preuve**.

L'aventure aurait pu s'arrêter là si l'avocat n'avait pas déjà fait part de l'intention de sa cliente **d'interjeter appel**.

Ecoutez [l'intervention de l'avocat sur France info](#)

En conclusion : une définition et un petit historique de la frite

Définition

"Les **frites** sont des petits morceaux de pomme de terre, de forme allongée, cuits en friture, anciennement (avant les années 60) dans de la graisse de bœuf (en France), aujourd'hui plutôt dans de la végétaline ou de l'huile d'arachide, ou encore, en Belgique notamment, dans du blanc de bœuf, généralement dans un appareil spécifique appelé friteuse." (Wikipedia)

Historique

L'histoire de la frite demeurera toujours un sujet de **discordes entre les Belges et les Français**.

Les **Belges s'appuyant sur un manuscrit familial de 1781**, racontent que les habitants de Wallonie (Namur, Dinant et Andenne) aimaient la friture de petits poissons (menu fretin) pêchés dans la Meuse. L'hiver comme la rivière gelait, ils découpaient des pommes de terre en forme de petits poissons et les passaient à la friture de la même manière depuis près de cent ans à une époque où la pomme de terre avait plutôt mauvaise presse en Europe.

Les Français soutiennent de leur côté que la frite est née sur les ponts de Paris en 1789 en pleine Révolution Française sous l'appellation « pommes Pont-Neuf » quelques années après qu'Antoine Parmentier fit la promotion de la pomme de terre comme aliment en France [réf. nécessaire]. Maurice Edmond Sailland dit Curnonsky (1872-1956), auteur, journaliste, défenseur de la cuisine du terroir et prince des gastronomes cru 1927 a déclaré : « Les pommes de terre frites sont une des plus spirituelles créations du génie parisien »